

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉES EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté les règlements suivants, et ce, respectivement lors des séances du 20 septembre et 5 juillet 2016 :

**REG-219-05 intitulé REGLEMENT MODIFIANT LE REGLEMENT REG-219 RELATIF AU CONTROLE DES ANIMAUX**

**REG-384 intitulé REGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE BOUCLAGE DU RESEAU D'AQUEDUC ENTRE LES SECTEURS C ET L ET DECRETANT UN EMPRUNT DE 2 387 000 \$**

Le règlement REG-384 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 septembre 2016.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés à l'hôtel de ville (Service du greffe) situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Brossard, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2016.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.*